

ST MAURICE DE GOURDANS

DEPARTEMENT

AIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 31 MAI 2023**

D.AG.23-03-07

OBJET : MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DE LA BIBLIOTHEQUE

Rapporteur : Mme Saint-Genis, Adjointe en charge de la vie sociale et culturelle et à la communication

Nombre de Conseillers en exercice :23

Nombre de Conseillers présents et représentés :20

Délibération réceptionnée en Préfecture le :06/06/2023

Délibération publiée le :06/06/2023

Le trente et un mai deux mille vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Maurice de Gourdans, dûment convoqué en séance officielle le vingt-trois mai deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Fabrice VENET, Maire.

PRÉSENTS :

Fabrice VENET, Marie-Claude REGACHE, Jean-Claude RAPPY, Vanessa OLLIER, Jean-Michel MASSON, Myriam SAINT-GENIS, Thierry LONGCHAMP, Martine PAVAILLER, Michel MITANNE, Nathalie LLAMBRICH, Denise BOUVIER, Yves VENÇON, Jérôme ARRAMBOURG, Marc PUYPE, Estelle SEGURA ; Loïc CALARD ; Sandrine CROST ; Catherine BA.

ONT DONNÉ PROCURATION : Didier BRAU (*pouvoir à Marie-Claude REGACHE*), Julien PERRIN (*pouvoir à Jean-Michel MASSON*)

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Samuèle SALMON

ABSENTE : Delphyne GISSIEN, Camille PUYPE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Myriam SAINT-GENIS

OBJET : MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DE LA BIBLIOTHEQUE

Rapporteur : Mme Saint-Genis, Adjointe en charge de la vie sociale et culturelle et à la communication

M. le Maire explique à l'assemblée que suite à la nouvelle convention liant la commune au Département de l'Ain, il convient de revoir les tarifs d'abonnement de la bibliothèque municipale.

Il propose un tarif unique de 20€ par adulte quelle que soit la commune de résidence pour une année et propose la gratuité pour tous les autres tel que les enfants, les étudiants, les personnes en recherche d'emploi, les bénéficiaires de minima sociaux, les professionnels de la petite enfance dans le cadre de leur activité, les bénévoles de l'association du « club de lecture ».

Sur rapport de Mme Saint Genis, adjointe en charge de la vie sociale et culturelle et à la communication, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **VALIDE** les nouveaux tarifs de la bibliothèque tel que présenté

Mme Vanessa OLIER, étant bénévole ne prend pas part aux débats ni au vote.

Pour : 19 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0voix

Le secrétaire de séance,
Myriam SAINT-GENIS

Pour extrait conforme
Le Maire
Fabrice VENET

